

Informations de base	
2004/2141(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Travaux de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE en 2004 Subject 8.40.13 Institutions ACP-UE	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	DEVE Développement	BOWIS John (PPE-DE)	31/08/2004

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
18/11/2004	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
21/02/2005	Vote en commission		Résumé
24/02/2005	Dépôt du rapport de la commission	A6-0044/2005	
08/03/2005	Débat en plénière		
09/03/2005	Décision du Parlement	T6-0065/2005	Résumé
09/03/2005	Résultat du vote au parlement		
09/03/2005	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2004/2141(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	DEVE/6/23573

Portail de documentation
Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0044/2005	24/02/2005	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0065/2005 JO C 320 15.12.2005, p. 0071-0142 E	09/03/2005	Résumé
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2005)1714	07/06/2005	

Travaux de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE en 2004

2004/2141(INI) - 09/03/2005 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant par 540 voix pour, 20 voix contre et 2 abstentions le rapport d'initiative de M. John BOWIS (PPE/DE, UK), le Parlement européen encourage l'Assemblée paritaire ACP-UE à renforcer son rôle d'enceinte de dialogue politique. Il invite l'Assemblée à poursuivre ses travaux sur les droits de l'homme et demande que la société civile soit étroitement associée aux travaux. Le Parlement invite également l'Assemblée à renforcer le rôle des parlementaires dans les pays ACP et à exercer pleinement son rôle de contrôle démocratique sur les organes de l'accord de Cotonou (en particulier, le CDE et le CTA).

Parallèlement, le Parlement félicite l'Assemblée pour ses efforts en vue de résoudre pacifiquement le litige frontalier qui oppose l'Érythrée et l'Éthiopie ainsi que pour ses prises de positions sur la situation au Darfour. Sur le plan politique encore, le Parlement demande à la Commission et aux autres destinataires des résolutions de l'Assemblée d'améliorer le suivi des résolutions adoptées. Il invite également l'Assemblée à voter au Mali son rapport sur la budgétisation du FED et souligne que l'intégration du FED dans le budget de l'Union devrait être complétée par un renforcement du rôle politique de l'Assemblée dans le suivi des fonds engagés dans le cadre du partenariat ACP-UE.

Sur le plan organisationnel, le Parlement apprécie la tenue de sessions de l'Assemblée par rotation dans les États membres de l'Union et estime que cette rotation devrait être maintenue à l'avenir même si des aménagements pourraient être envisagés en permutant l'ordre des sessions afin de prévoir des périodes de l'année plus favorables du point de vue climatique pour les parlementaires ACP.

Le Parlement invite également la Présidence britannique et le bureau du Parlement européen à prendre des dispositions pour l'organisation de la 10e session au Royaume-Uni et attend l'organisation par l'Assemblée de réunions régionales et sous-régionales.

Enfin, le Parlement se félicite de la tenue de la session constitutive du Parlement panafricain à Addis Abeba, en mars 2004, et propose une coopération étroite entre parlementaires européens et africains ainsi qu'un programme d'échange entre fonctionnaires du Parlement européen et fonctionnaires du Parlement panafricain afin de les aider à renforcer leurs capacités en vue des premières élections directes prévues pour mars 2009.